



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°25

13 mai 2024

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecossu Didier, Lecornu Pierre, Mouillard Bernard, Aubert Thierry, Sanson Sylvie, Philippe Cheradame,
Lefevre Dominique,

Excusés : Quesnel Michel, Denis Rouxelin, Baillard Patrick, Blanchetière Jean, Bourel Valérie

Assistent : Dreux Ophélie, Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie Seniors et U18, en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

1- ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- Procès-verbal n°22 en date du 02.05.2024
- Procès-verbal n°23 en date du 02.05.2024
- Procès-verbal n°24 en date du 03.05.2024

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 29 avril 2024.



3- AFFAIRES A EXAMINER

DECISION CR DISCIPLINE

La Commission prend connaissance des décisions de la CR Discipline concernant :

- 27907593 – REG 2 U15 – FC SEINE EURE – ST SEBASTIEN F
- 27924130 – REG 2 U15 – US EPOUVILLE – US LILLEBONNAISE
- 27924131 – REG 2 U15 – GRP CRIEL EU FC – GRPT EFECOC
- REG 2 U18 – USON MONDEVILLE

DECISION CR APPEL

La Commission prend connaissance des décisions de la CR Appel concernant :

- REG 2 – Grp B - SC HEROUVILLAIS – SU DIVES CABOURG
- CNO - AL DEVILLE MAROMME - EVREUX FC 27

26184226- REG 2 U16 – Grp A - CA LISIEUX PA – AS DE CHERBOURG F

Mail du CA LISIEUX PA – 10.05.2024 – Erreur de saisie de résultat sur la FMI

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,

Dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CA LISIEUX PA « 1 » / AS DE CHERBOURG F « 7 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux deux clubs, l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 12 euros directement débitée sur les comptes des clubs.

27906595 - REG 3 U18 - Grp B - 11.05.202 - SS DOMFRONTAISE - LA CROIX VALLEE EURE F

Forfait déclaré de LA CROIX VEF du 10.05.2024

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- Donne match perdu par forfait au club du LA CROIX VEF sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de la SS DOMFRONTAISE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du LA CROIX VEF l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 36 euros directement débitée sur le compte du club.

26175397 – REG 2 – Grp D – 11.05.2024 - CAUDEBEC ST PIERRE F – FC SERQUIGNY NASS

Forfait déclaré de CAUDEBEC ST PIERRE F du 10.05.2024

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
 - ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- Donne match perdu par forfait au club de CAUDEBEC ST PIERRE F sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC SERQUIGNY NASS sur le score de 3 à 0,

Considérant les raisons ayant conduit au forfait de CAUDEBEC ST PIERRE F, aucune amende ne sera infligée et la commission transmet tout son soutien au club et à la famille.



Absence de ST SEBASTIEN F à l'heure de la rencontre

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.3 du règlement de la compétition : « *En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre un ¼ d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.* »
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.4 du règlement de la compétition : « *La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de faire jouer le match, ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé. Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 8 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait.* »
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
Donne match perdu par forfait au club du ST SEBASTIEN F sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC OFFRANVILLAIS sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du ST SEBASTIEN F l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 54 euros directement débitée sur le compte du club.



4- COUPE DE NORMANDIE SENIORS

¼ DE FINALE – 19.05.2024

La Commission

Procède au tirage en présence des clubs ayant fait le déplacement,

Les rencontres auront lieu le dimanche 19 mai 2024 à 15H sur le terrain du 1^{er} club cité :

28154501 - As La Selle La Forge - Ca Lisieux Pa

28154502 - Us Luneraysienne - As La Selle La Forge

28154503 - Fc Troarn - Cs Serv.Mun.Le Havre

28154504 - Cs Honfleur - Fc Troarn

28154505 - Evreux Fc 27 - Uson Mondeville

28154506 - Us De Grammont - Usi Bessin Nord

28154507 - Us De Grammont - Es Plateau Fouc.Real

Le prochain tirage aura lieu mardi 21.05.2024 à l'E2SE

5- COUPE DE NORMANDIE U15 ORANGE

¼ DE FINALE – 18.05.2024

La Commission

Procède au tirage en présence des clubs ayant fait le déplacement,

Les rencontres auront lieu le samedi 18 mai 2024 à 15H sur le terrain du 1^{er} club cité :

28154497 - Ca Lisieux Pa - Pacy Menilles Rc

28154498 - Saint Sebastien Foot - Fc St Lo Manche

28154499 - As Ptt Caen - Sc Frileuse

28154500 - Us Avranches Msm - Fc Rouen 1899

Le prochain tirage aura lieu mardi 21.05.2024 à l'E2SE

6- PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu jeudi 30.05.2024 à 10H00.

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

